

- Antenne de Pleyben

4 venelle Le Roux
Tél. 02 98 26 63 62

Saint-Renan

1 rue Lescao
Tél. 02 98 84 23 22

- Antenne de Ploudalmézeau

36 route de Brest
Tél. 02 98 48 14 66

Lesneven

6 boulevard des Frères Lumière
Tél. 02 98 83 23 66

- Antenne de Lannilis

2 rue de Mézéozen
Tél. 02 98 04 02 65

Landerneau

20 rue Amédée Belhommet
Tél. 02 98 85 35 33

- Antenne de Crozon

Place du 19 Mars 1962
Tél. 02 98 27 10 26

Pays de Cornouaille

Concarneau

3 rue Louis René Villermé
Tél. 02 98 50 11 50

- Antenne de Rosporden

3 rue Joliot Curie
Tél. 02 98 50 11 50

Douarnenez

27 rue du Maréchal Leclerc
Tél. 02 98 92 01 93

- Antenne d'Audierne

Maison des services au public
17 rue Lamartine
Tél. 02 98 92 01 93

Pont-l'Abbé

10 quai Saint-Laurent
Tél. 02 98 66 07 50

Quimper

12 rue de Stang ar C'hoat
Tél. 02 98 76 25 00

- Antenne de Quimper Kermoysan

Maison des services publics
2 rue de l'Île de Man
Tél. 02 98 55 18 26

- Antenne de Briec-de-l'Odet

Maison des services au public
1 place du Ruthin
Tél. 02 98 57 70 91

Quimperlé

Espace Kerjegu
19 bis place Saint-Michel
Tél. 02 98 09 08 75

Pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne

Carhaix-Plouguer

14 bis rue du Docteur Menguy
Tél. 02 98 99 31 50

- Antenne de Châteauneuf-du- Faou

3 rue des Ecoles
Tél. 02 98 81 75 54

Landivisiau

18 place Lyautey
Tél. 02 98 68 11 46

- Antenne de Saint-Pol-de- Léon

Maison des services
29 rue des Carmes
Tél. 02 98 69 03 13

Morlaix

21 rue du Poulfanc
Tél. 02 98 88 99 90



Finistère Solidarité Logement

*Se loger, mieux vivre dans son logement :
un droit pour tous*

Finistère Solidarité Logement est le fonds de solidarité logement partenarial financé par : la Caisse d'allocations familiales du Finistère, EDF, Engie, la SAUR, Veolia Eau, Eau du ponant, Suez, Morlaix Communauté, Quimperlé Communauté, Quimper Bretagne Occidentale, la Communauté Lesneven Côte des Légendes, les communautés de communes du Pays Bigouden Sud, de Pleyben-Châteaulin-Parzay, la ville de Carhaix-Plouguer, les bailleurs publics adhérant à ADO Habitat Finistère.



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'insertion de l'emploi, du logement
et du développement

32 boulevard Duplex CS 29029
29196 Quimper Cedex Tél. 02 98 76 20 20

finistere.fr

Vous rencontrez des difficultés à accéder à un logement ou à vous maintenir dans votre logement actuel ? Vous pouvez, sous certaines conditions, solliciter le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) mis en place par le Conseil départemental du Finistère, pour l'ensemble du département, hors Brest métropole (Brest, Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané).*

Qui peut bénéficier du FSL ?

- Les locataires du parc privé ou public
- Les propriétaires

De quelles aides puis-je bénéficier ?

Une aide à l'urgence

J'ai besoin d'une aide financière pour répondre à des dépenses immédiates de chauffage ou d'achat d'électroménager de première nécessité (réfrigérateur, gazinière) car il y a danger ou risque de danger pour moi même ou ma famille.

Une aide à l'accès au logement

Je rentre dans un nouveau logement et ne parviens pas à faire face aux dépenses de type : 1^{er} mois de loyer, dépôt de garantie, frais de déménagement, équipement de première nécessité, assurance habitation...

Le FSL peut, sous conditions, vous accorder des subventions, des prêts sans intérêt, sous réserve de faire la demande avant l'entrée dans les lieux.

Une aide prévention des expulsions

Je suis déjà dans un logement mais je ne peux pas faire face au paiement des factures (loyer, charges locatives, assurance habitation etc.)
Le FSL peut, sous conditions, vous accorder des subventions, des prêts sans intérêt.

Une aide mieux vivre dans son logement

Je rencontre des difficultés à payer mes factures d'électricité, de gaz, d'eau, je souhaite effectuer des travaux ou un achat d'électroménager suite à une visite eau-énergie.

** Si vous habitez l'une de ces communes, vous pouvez contacter le service habitat de Brest métropole au 02 98 33 56 59 ou par courriel : service.fsl@brest-metropole.fr*

Le FSL peut financer l'intervention d'un technicien à domicile dans le cadre d'une visite eau-énergie. Il vous aidera à trouver des solutions adaptées à votre situation et vous attribuera sous conditions une aide financière pour effectuer des travaux ou permettre l'achat d'électroménager.

Quelles sont les conditions d'accès au FSL ?

- Vos ressources du dernier trimestre ne doivent pas dépasser un barème défini chaque année par le Conseil départemental (ex : pour une aide au paiement d'une facture d'électricité d'une famille avec 2 enfants : les ressources ne doivent pas dépasser maximum 1879 € en moyenne par mois.).
- Le logement doit être décent.
- Le loyer doit être adapté à vos ressources.
- Vous devez solliciter prioritairement l'ensemble de vos droits (aides au logement, LocaPass etc.), avant de présenter votre demande d'aide au titre du FSL.

Comment faire une demande ?

Le dossier est à retirer dans le Centre départemental d'action du Conseil départemental du Finistère le plus proche de chez vous ou sur le site : infosociale.finistere.fr.

Le dossier complété avec les pièces à fournir est ensuite à adresser au CDAS le plus proche de votre domicile à l'intention des instances FSL.

Pour l'aide à l'accès au logement, vous pouvez compléter le dossier vous-même. Si vous demandez d'autres aides, vous devez prendre contact avec un professionnel du Centre départemental d'action sociale qui étudiera votre situation afin de vous apporter la réponse la mieux adaptée.

Les centres départementaux d'action sociale

Pays de Brest

Brest - Bellevue

Le Grand Pavois - 13 place Napoléon III
Tél. 02 98 47 08 09

Brest - Lambézellec

Place de Bretagne
Tél. 02 98 03 39 52

Brest - Rive Droite

25 rue Anatole France
Tél. 02 98 45 16 54

Brest - Saint-Marc

41 rue Sébastopol
Tél. 02 29 61 29 29

- Antenne du Relecq-Kerhuon

12 rue Brizeux
Tél. 02 29 61 29 29

Châteaulin

56 avenue de Quimper
Tél. 02 98 86 00 44